

de Dieu à l'école est, pour toute nation, le gage de la décadence et la cause la plus certaine de l'anarchie. "Que les princes et gouvernants de peuples se le rappellent, écrit S. S. Benoît XV dans sa première encyclique, et qu'ils jugent si c'est une résolution prudente et salutaire, tant au pouvoir public qu'aux États, de s'éloigner de la sainte religion de Jésus-Christ d'où ce même pouvoir reçoit tant de force et d'affermissement, Qu'ils considèrent encore s'il est civilement sage de vouloir exclure la doctrine de l'Évangile et de l'Église de la formation publique de la jeunesse. Une trop triste expérience nous apprend que la périté l'autorité des hommes d'où est bannie la religion".

La famille et l'école catholiques, sont, aujourd'hui, l'objet d'assauts incessants et terribles de la part des ennemis de la Cité de Dieu. Des attaques nouvelles se préparent contre ces deux remparts de la société, au milieu des combats de la guerre actuelle. L'âme des innocents que cette horrible guerre a rendu orphelins a déjà même été mise à prix par la secte maçonnique ; et la femme est entraînée par elle hors de son foyer pour être jetée corps et âme dans le tourbillon de la vie publique. Au milieu de toutes ces luttes et de toutes ces agitations plus ou moins anarchiques, et si redoutables pour le bien de la religion et pour la paix de la société, l'œuvre de salut capitale est encore l'enseignement, par la parole ou par la plume, dans la chaire et la tribune ou dans le livre et le journal, de la vérité, de toute la vérité, au peuple. "Quand un homme de caractère, quel qu'il soit, a dit le cardinal Mercier, se lève avec fierté et confiance, affirme, sans les atténuer, les principes chrétiens, il inspire un respect profond et exerce une influence souveraine". Notre glorieux titre de catholiques nous fait un devoir à tous de travailler, chacun dans la sphère d'action où la Providence nous a placés, à promouvoir partout la déclaration des droits de Dieu.

A. H.

---

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquiescer s'il y a lieu, le plus tôt possible.